



## Expertise CHS/CT

# Un rapport qui révèle les conséquences terribles du Plan GIAT 2006 sur l'état de santé des salariés

Il aura fallu de nombreuses années d'intervention des élus CGT, dans les CHS/CT, mais aussi au niveau des CE et du C.C.E. pour que l'ensemble des organisations syndicales et surtout la Direction de GIAT industries prennent conscience de la nécessité d'engager une véritable expertise sur la dégradation de l'état de santé des personnels, que certains médecins du travail ne parvenaient plus à taire dans leurs rapports annuels. Celui du médecin de Saint-Chamond /Saint-Etienne sur l'année 2004 témoigne encore des troubles et angoisses répertoriés lors des visites systématiques.

Depuis plusieurs années, la CGT a manifesté son inquiétude vis à vis de l'augmentation des arrêts de travail, la recrudescence des pathologies lourdes et invalidantes, les taux anormalement élevés de syndromes dépressifs ou encore des taux de mortalité pré et post départs qui dépassent largement les taux constatés dans les industries comparables.

Ces inquiétudes étaient confirmées par les chiffres fournis dans les rapports annuels des contrats « Soins de Santé » ou « Prévoyance » de la Mutuelle.

Ce sont aussi les discussions menées avec les collègues qui révélaient un véritable mal-être au travail, des témoignages souvent poignant de copains qui tiennent à coup d'anxiolytiques ou d'anti-dépresseurs, ceux que l'on côtoie au quotidien et que le stress ravage, que l'angoisse du lendemain transforme.

Face à tous ces signaux d'alerte et partout où elle en avait la possibilité du fait des majorités dans les instances, la CGT a fait voté des résolutions, demandé un CHS/CT au plan national (toujours refusé à ce jour), et engagé des expertises par le biais des CHS/CT tel que l'y autorise l'article L.236-9 du Code du Travail lorsque les représentants du personnels estiment qu'il y a un risque grave pour la santé des salariés.

A Roanne, Saint-Chamond et Tarbes, les secrétaires CGT des CHS/CT ont donc soumis une résolution demandant la mise en œuvre d'une expertise, désignant par la même un cabinet d'experts agréé par les ministères.

A Saint-Chamond, comme à Roanne, c'est le cabinet Emergences qui a été choisi et a mené un travail en profondeur. Sur Saint-Chamond, le cabinet Emergences vient de communiquer un rapport de 85 pages qu'il va présenter au CHS/CT ainsi qu'à l'ensemble des élus du Comité d'Etablissement.

Les thèmes sur lesquels le CHS/CT avait demandé avis portait sur:

- un diagnostic précis de l'état de santé physique et psychologique des salariés dans le contexte du Plan GIAT 2006 ;
- les éléments de compréhension de la dégradation de l'état de santé des salariés ;
- des propositions de mesures effectives contribuant à la protection de la santé physique et mentale des salariés.

## **UNE METHODOLOGIE QUI RENCONTRE L'AVAL ET SURTOUT L'ATTENTE DES SALARIES.**

Dès les premières réunions d'informations organisées par la direction et menées par le cabinet en présence des élus du personnel, il est apparu une véritable attente des salariés qui avaient besoin d'exprimer leur mal-être.

Plus de 260 salariés ont participé à ces réunions d'informations qui ont été suivies d'entretiens individuels volontaires au cours desquels un questionnaire santé était soumis aux personnels.

72 salariés volontaires ont été ainsi reçus, sur une durée d'une heure trente chacun, soit 10% de l'effectif, objectif fixé pour avoir une véritable vision de la situation. Ce taux de participation, au vu des expériences passées, est, selon le cabinet lui-même assez impressionnant.

L'échantillon des volontaires était particulièrement représentatif du salariat, tant en ce qui concerne le statut, l'âge, la catégorie socioprofessionnelle ou le sexe. La Direction, les responsables d'activités, les élus du personnels ont également été entendus.

## UN CONSTAT ALARMANT QUE NE DOIT PAS IGNORER LA DIRECTION

***Les données qualitatives et quantitatives relatives à l'état de santé des salariés de Saint-Chamond et de Saint-Etienne révèlent une importante et collective dégradation de la santé depuis ces deux dernières années.***

Ont été identifiés :

- Des troubles physiques : troubles du sommeil, dérèglements psychologiques, maladies, douleurs,. **67% des répondants déclarent être affectés par des problèmes d'insomnies** depuis l'annonce du plan GIAT 2006.
- Des troubles cardio-vasculaires, dermatologiques, gastriques, allergiques sont souvent évoqués
- Des troubles psychologiques : anxiété, irritabilité, baisse de l'estime de soi, asthénie psychologique. **71% des répondants déclarent être affectés par l'anxiété depuis l'annonce du plan, 68% par l'irritabilité.**
- Des troubles comportementaux : recours à des produits calmants ou excitants, absence, impact sur l'activité cognitive, isolement social. **51% des répondants déclarent avoir eu recours durant ces deux dernières années, à des médicaments pour faire face aux situations de stress et/ou de mal-être liées au travail.** Les problèmes liés à l'alcool, au tabagisme sont souvent abordés comme un refuge pour fuir une réalité à laquelle le salarié ne peut plus ou ne sait plus comment faire face.
- Au regard du diagnostic pratiqué, le risque de violence à l'égard d'autrui ou de soi-même ne peut être écarté. **22% déclarent avoir été suivis et traités par un médecin pour dépression** ces deux dernières années. **20% des répondants déclarent avoir eu, au moins une fois, des pensées suicidaires dans cette période.** Cette réalité que la Direction s'est toujours refusée à admettre vient malheureusement de se confirmer dramatiquement, le week-end de Pentecôte, par le geste désespéré d'un salarié du centre de Roanne, ouvrier technicien de 44 ans, toujours sous la menace d'une notification et père de deux enfants.

## NE PAS FAIRE D'AMALGAME SIMPLISTE...CERTES, MAIS NE PAS IGNORER NON PLUS LES RAVAGES DES PLANS SOCIAUX.

A chaque fois que la CGT a voulu aborder cette question, que ce soit sur l'état de santé des salariés ou à l'occasion de drames, la Direction a toujours renvoyé ces faits à des causes extérieures à l'entreprise. La multiplication des maladies graves (cancer, maladie cardio-vasculaire, etc ...) n'était à ses yeux que le résultat de mauvais comportements (tabagisme, alcool, etc..).

Lorsque des cas extrêmes se sont produits, là encore c'était dû à des problèmes d'ordre familial, financiers, relationnels, etc....mais jamais à ce que le salarié vivait (et souvent très mal) sur son lieu de travail.

Les raisons de ce refus de voir la réalité en face tiennent de la même logique que les « batailles » menées par les directions contre la reconnaissance des accidents du travail ou des maladies professionnelles.

Il faut à tout prix, selon la doctrine patronale, déculpabiliser l'entreprise et faire reposer les responsabilités sur le salarié qui serait la cause de tous ses maux. Alors qu'aujourd'hui tout le monde parle de violence routière, d'insécurité en tous lieux, etc....ces mots n'auraient plus aucun sens lorsqu'ils s'appliquent à l'entreprise.

Il n'y aurait donc pas de violence au travail ni d'insécurité au travail. Et ceci alors que le monde de l'entreprise est de plus en plus mal vécu par toutes les catégories socio professionnelles, dont plus aucune n'est épargnée par les restructurations aveugles qui touchent tous les secteurs d'activités.

Le lien de causalité des plans sociaux sur la dégradation de l'état de santé des personnel est pourtant vérifié dans de nombreuses études et notamment celle de cinq médecins du travail de Grenoble qui ont clairement identifié, à partir de l'observation de cinq entreprises soumises à des plans sociaux, les symptômes dont souffrent les individus confrontés à la perte de leur emploi.

### **On y retrouve ceux décrits par les salariés de GIAT Saint-Chamond et Saint-Etienne.**

Le rapport ne se contente pas de dresser un constat de l'état de santé, il en recherche les causes.

Elle sont multiples, certes, mais certaines reviennent inlassablement et elles sont directement en lien avec le vécu des salariés de Saint-Chamond et Saint-Etienne et leurs particularités du fait :

- de la situation locale de l'emploi (une étude approfondie a été menée sur le bassin de la Loire)
- du cumul par les salariés de critères discriminant de retour à l'emploi, tels que l'âge élevé, l'ancienneté élevée et la catégorie socio professionnelle ouvriers très présente.
- la détention de savoir-faire spécifique et pas toujours facilement exportable à l'extérieur.
- Le risque de retour à un sous-emploi.
- l'inexpérience professionnelle dans d'autres univers professionnels (beaucoup n'ont connu que GIAT ou Creusot-Loire)

Cela se traduit inéluctablement par

- La peur du chômage
- Des craintes liées à l'instabilité et à la précarité d'un nouvel emploi
- L'angoisse du déménagement, de la coupure avec sa région, les conséquences sur le couple, sur les études des enfants, l'éloignement des parents âgés, les problèmes économiques que cela génère (la vente d'un bien immobilier, par exemple, etc.)...

A cela s'ajoutent les problèmes liés à la situation spécifique de Saint-Chamond et notamment l'incompréhension des transferts et les conséquences de ceux-ci sur l'équilibre familial, la fatigue générée, les risques sur la route, etc...

### **Qui pourrait affirmer que tout ceci n'est pas de nature à destabiliser les salariés, à les affaiblir et à les rendre plus perméables aux attaques de la maladie ?**

### **DES CONCLUSIONS SANS APPEL !**

#### **Les conclusions amènent notamment :**

- A signifier au chef d'établissement ses obligations en matière de prévoyance des risques professionnels et de protection de la santé et de la sécurité des salariés
- A la nécessité de mise en œuvre d'action pour rétablir l'état de santé dégradé du fait de l'exposition aux risques relevés et dont le Plan GIAT 2006 est un de ceux qui apparaît comme le plus évident.

#### **Car pour les experts une évidence s'impose :**

**Le plan GIAT 2006 a pour effet la dégradation de l'état de santé des salariés  
Le Plan GIAT 2006 peut conduire à des situations de précarité**

### **DES PRECONISATIONS DES EXPERTS POUR EVITER DES DRAMES HUMAINS ET SOCIAUX**

Après avoir rappelé que l'article L.230-2 du code du travail prévoit l'obligation de l'employeur de mettre en œuvre les principes généraux de prévention des risques professionnels, le rapport préconise d'agir sur les causes en mettant en avant des actions en faveur d'un retour à l'emploi qui vont graduellement **de la remise en cause du plan GIAT 2006 à des mesures sociales permettant qu'aucun salarié ne se retrouve dans une situation de précarité.**

- La révision de l'âge ouvrant droit aux mesures d'âge,
- la révision du moment projeté de cessation d'activité sur les sites,
- la prolongation au-delà de 2006 de la durée du soutien au reclassement et de son suivi,
- la création d'une veille des situations économiques sensibles pouvant mener à l'état de pauvreté,
- l'extension des garanties de substitution de revenu pour les salariés des tranches d'âge de plus de 45 ans

Voilà autant de points argumentés qui viennent valider toute notre démarche revendicative et les propositions que nous avons formulées jusqu'à ce jour.

A ces préconisations, touchant aux causes et donc au fond même du plan GIAT 2006, le rapport ouvre des pistes sur des actions visant à agir sur les effets et préconise la mise en œuvre d'une veille préventive.

Ces mesures se veulent toutes complémentaires et à inscrire dans la durée, s'adressant tout à la fois à la direction, aux salariés, à la hiérarchie et aux instances tel le CHS/CT.

## **CE RAPPORT NE DOIT PAS RESTER LETTRE MORTE**

Ne nous berçons pas d'illusions. La Direction, comme elle l'a toujours fait jusqu'à présent va tout faire pour tenter de minimiser l'impact de ce rapport et justifier ces choix à partir d'arguments, bien évidemment « incontournables ».

L'esprit dans lequel les élus CGT ont voulu cette expertise se veut à l'opposé d'une quelconque démarche partisane. La seule chose qui nous intéresse dans ce dossier c'est la santé des salariés.

## **ON VIENT AU TRAVAIL POUR GAGNER SA VIE, PAS POUR LA PERDRE !**

Cette vérité mérite d'être rappelée, aujourd'hui encore plus qu'hier. Car si les conditions de travail, en règle générale se sont améliorées pour ce qui est de la pénibilité, tout montre que les nouvelles méthodes de management, le culte de l'objectif, la gestion par le stress, etc....sont en train de faire un mal considérable qui génère des maux, certes différents, mais tout aussi graves que ceux que pouvaient occasionner les conditions de travail pénibles des salariés d'autrefois.

**Lorsque l'on dirige une entreprise à coup de tableaux de bords, on en oublie l'une de ses principales richesses que sont les femmes et les hommes qui la composent.**

Le rapport entre les organisations du travail et les nouveaux risques pour la santé des salariés est devenu un sujet incontournable. Sous le poids des tabous, la santé mentale a été trop longtemps laissée de côté. Mais aujourd'hui, des femmes et aussi des hommes osent exprimer leurs souffrances. Le rapport du cabinet Emergences est un témoignage de ce nouveau mal qui ronge les salariés. Nous ne pouvons nous résoudre à un simple constat.

**Les élus CGT**, dans toutes les instances représentatives du personnels mais aussi auprès du ministère, des élus et parlementaires, **sauront s'appuyer sur ce rapport pour que d'autres orientations industrielles et sociales soient décidées**, pour que les préconisations mises en avant soit appliquées et que jamais, ici où ailleurs, nous n'ayons à vivre des drames humains et sociaux comme c'est trop souvent le cas dans les situations de plan sociaux.

Dès maintenant, le secrétaire du CHS/CT demande la réunion extraordinaire de cette instance pour que le rapport soit présenté en séance plénière. Le Comité d'Etablissement demandera lui aussi à auditionner les experts.

Les quelques éléments contenus dans ce tract, s'ils synthétisent le rapport de 85 pages rendus par les Experts, ne peuvent à eux seuls rendre compte de la totalité des travaux de plusieurs semaines d'enquêtes, d'entretiens et d'analyses.

Le syndicat CGT est à la disposition des salariés qui souhaiteraient avoir accès au rapport complet.

**PARCE QUE LA SANTE EST UN BIEN PRECIEUX.....**

**....NE VOUS LA LAISSER PAS VOLER**

**ENSEMBLE, NOUS SERONS ENCORE PLUS FORTS  
ADHEREZ A LA CGT !**